



LA LIBERTÉ D'ENSEIGNER :

PLUS QU'UN DROIT, UNE RESPONSABILITÉ ASSUMÉE

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la liberté d'enseigner se présente comme un pilier fondamental du système éducatif. Pourtant elle va bien au-delà d'un simple droit accordé aux Pouvoirs organisateurs et aux enseignants. Elle implique une responsabilité profonde, assumée à la fois individuellement et collectivement, de former les citoyens de demain. En effet cette liberté garantit la diversité des approches pédagogiques, encourageant l'innovation et l'adaptation aux besoins spécifiques des élèves, tout en respectant les valeurs démocratiques. Elle doit permettre d'ancrer les projets au plus près des réalités sociales qui entourent l'école.

Assumer cette responsabilité signifie que chaque enseignant ne se contente pas de transmettre un savoir. Il s'engage à développer l'esprit critique, la curiosité et l'autonomie de ses élèves. Elle doit également permettre à chacun de développer ses talents spécifiques. Les Pouvoirs organisateurs (PO) en assumant la responsabilité et créent les conditions de son exercice. Cela invite à un questionnement permanent sur les méthodes, les contenus et l'impact de l'enseignement au sein de la société. Dans ce contexte, la liberté d'enseigner devient un moteur de progrès, stimulant la réflexion éthique et l'ouverture à la pluralité des opinions.

Les enseignants, en tant qu'acteurs engagés, jouent un rôle clé dans la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités. Leur liberté s'exerce dans le cadre d'un projet éducatif validé et porté par les PO. Elle requiert également un sens aigu de la responsabilité envers chaque élève, quelle que soit son origine ou sa situation. Cette responsabilité s'étend aussi à la collaboration avec les parents, les collègues et l'ensemble de la communauté éducative.

En somme, en Fédération Wallonie-Bruxelles, la liberté d'enseigner n'est pas une échappatoire, et encore moins un privilège, mais une exigence forte. Elle invite à l'engagement, à la créativité et au respect de l'autre, tout en rappelant que l'éducation est l'affaire de tous. Ainsi, chaque PO et son équipe éducative, par son action quotidienne, contribuent à façonner une société plus juste, éclairée et solidaire. Au SeGEC, c'est en tout cas notre conviction.

Cette liberté doit être cadrée par des missions clairement attendues par la société. Son efficacité repose aussi sur la confiance et la juste distance avec les organismes de contrôle, qui doivent être là plus pour soutenir les projets que pour les contraindre. ■

Alexandre Lodez,

Secrétaire général | 23 février 2026